



PRÉFÈTE DE L'ORNE

académie
Caen

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Orne

Penser la complémentarité éducative : directeurs d'école / coordonnateurs enfance et jeunesse

29.03.19

OBJECTIFS de la matinée

- 1) Rappeler les principes généraux des PEDT et du plan mercredi*
- 2) Identifier des intentions éducatives partagées*
- 3) Questionner les notions de partenariat, de continuité, de complémentarité et de cohérence éducative*
- 4) Définir des bonnes pratiques et pistes d'actions permettant de développer des complémentarités*

PROGRAMME de la matinée

- 1) Informations sur le plan mercredi et les projets éducatifs de territoire (PEDT) et les métiers de l'animation

- 2) Table ronde – témoignages d'acteurs éducatifs complémentaires de l'école

- 3) Ateliers participatifs :
 - identifier des intentions éducatives partagées
 - comment faire du commun ? Modalités de mise en œuvre.

Le plan mercredi

Contexte

Un décret du 27 juin 2017 (2019-1108) qui rend possible des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire sur 5 matinées pour les communes et conseils d'écoles qui le souhaitent

Un retour à la semaine de 4 jours engagé sur certains territoires dès la rentrée de septembre 2017, renforcé à la rentrée de septembre 2018 (environ 80 % des écoles ornaises)

Une exigence de qualité maintenue sur l'offre périscolaire

Un retour massif à la semaine de 4 jours qui repositionne le mercredi comme un enjeu structurant pour les démarches éducatives portées par les collectivités locales et les associations

Une annonce le 20 juin 2018 par le ministre de l'éducation nationale de la mise en place du « plan mercredi »

Le plan mercredi

Objectifs

Développer la qualité de l'offre éducative sur les mercredis en proposant des activités diversifiées

Assurer une offre structurée et cohérente sur l'ensemble des temps de l'enfant

Maintenir le dialogue et une dynamique partenariale entre les acteurs éducatifs du territoire

Le plan mercredi

Les principes de la charte de qualité « plan mercredi »

1. Veiller à la complémentarité des enjeux éducatifs des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires, mais aussi avec les temps périscolaires des autres jours de la semaine
2. Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap
3. Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs
4. Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.)

Le plan mercredi

Une démarche de labellisation pour les structures respectant les critères de la « charte plan mercredi », dont :

- Inclusion des mercredis dans un Projet Educatif De Territoire (PEDT) à jour
- Recherche de complémentarités avec les temps scolaires
- Déclaration des accueils des mercredis en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)
- Diversité, qualité et adaptation aux publics des activités proposées
- Prise en compte des besoins, des envies et de la fatigue des enfants
- Appui sur des ressources et partenariats locaux
- Modalités de suivi et d'évaluation adaptées

Le plan mercredi

La labellisation permet de mobiliser

- Un levier financier
- Un levier réglementaire
- Un levier pédagogique

Elle est également une opportunité pour les collectivités et les associations de faire reconnaître la qualité de l'offre éducative des mercredis sur les territoires.

Le projet éducatif du territoire (PEDT)

L'appellation « *Projet Educatif de territoire* » (PEDT) est issue de la réforme des rythmes scolaires de 2013

Elle s'inscrit dans la continuité de démarches et dispositifs plus anciens (CEL et PEL notamment)

Il s'agit d'un outil de structuration de la mise en œuvre d'une politique éducative partenariale au niveau local :

- Porté par la collectivité compétente (EPCI ou commune)
- Mobilisant largement les acteurs éducatifs du territoire (école, parents, associations, animateurs, éducateurs spécialisés...)
- Fondé sur des éléments de diagnostic territorial
- Définissant des intentions éducatives partagées
- Décrivant des modalités de mise en œuvre des temps périscolaires et les articulations avec le temps scolaire
- Pouvant élargir son objet à des publics d'autres tranches d'âges et aux temps extrascolaires
- Définissant des modalités de suivi et d'évaluation

Le projet éducatif du territoire (PEDT)

Quelques enjeux essentiels pour les PEDT

Placer l'intérêt de l'enfant / du jeune au centre des réflexions

Le portage politique par les élus

L'animation de la concertation avec la communauté éducative

L'organisation interne des services de la collectivité

La formation initiale et continue des acteurs (coordination, direction des accueils, animation...)

La traduction des objectifs généraux en actions et en modalités de travail partenarial concrètes : mise en œuvre d'un plan d'actions

QUALIFICATIONS ET METIERS DE LA FILIERE DE L'ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE ET CULTURELLE
MOBILISABLES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES RYTHMES EDUCATIFS

	NIVEAU DE DIPLOME	INTITULES DES DIPLOMES	METIERS ET ACTIVITES CORRESPONDANTES (→ dont activités liées à la réforme)
Q U A L I F I C A T I O N S P R O F E S S I O N N E L L E S *	II (bac + 3, bac + 4 : Licence, master 1)	DESJEPS Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité « animation socio-éducative ou culturelle », mention « développement de projets, territoires et réseaux » + anciens diplômes BEES 2 nd degré Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 2 nd degré DE-DPAD DE de Directeur de Projet d'Animation et de Développement CYCLE DIPLOMANT INJEP	Directeur de structure Directeur/chef de projet Formateur, responsable d'actions et dispositifs de formation → Directeur de service éducation ou enfance/jeunesse, de structure mettant en œuvre la réforme FPT : Attaché territorial – spécialité animation (catégorie A)
	III (bac + 2 : DUT, BTS,...)	DEJEPS Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité « animation socio-éducative ou culturelle », mention « développement de projets, territoires et réseaux » + anciens diplômes DEFA Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions d'Animation	Directeur de structure Coordonnateur de secteur, de service Responsable/coordonnateur de projet Formateur, responsable d'actions et dispositifs de formation → Coordonnateur de PEDT, responsable / directeur de structure mettant en œuvre la réforme, directeur d'ACM FPT : Attaché territorial – spécialité animation accessible si DEFA (catégorie A) Animateur territorial (catégorie B)
	IV (bac)	BPJEPS Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport 7 spécialités dans le champ socioculturel (Loisirs tous publics, animation sociale, animation culturelle, activités du cirque, TIC, EEDD, pêche de loisirs) / 15 spécialités champ sport + anciens diplômes BEATEP Brevet d'Etat d'Animateur, Technicien de l'Education Populaire BEES 1 ^{er} degré Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1 ^{er} degré	Animateur autonome polyvalent ou spécialisé (par discipline, domaine d'activité ou public visé) Directeur d'ACM (si BPJEPS LTP ou BPJEPS avec UCC relative à la direction d'ACM). → Directeur d'ACM (sous réserve de BPJEPS LTP ou UCC), référent de site, animateur FPT : Animateur territorial (catégorie B)
	V (BEP, CAP)	BAPAAT Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la jeunesse et des sports 3 options (loisirs du jeune enfant, loisirs tout public, loisirs de pleine nature)	Animation d'activités sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique → Animateur FPT : Adjoint ou agent territorial d'animation (catégorie C)
	CQP animateur périscolaire Certificat de Qualification Professionnelle animateur périscolaire		
A N I M A T I O N V O L O N T A I R E	Brevets non professionnels, non référencés au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles)	BAFD Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'accueils collectifs de mineurs	Direction <u>occasionnelle et à titre non professionnel</u> d'accueils collectifs de mineurs → Directeur d'ACM, référent de site, animateur
		BAFA Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur d'accueils collectifs de mineurs	Animation <u>occasionnelle et à titre non professionnel</u> en accueils collectifs de mineurs → Animateur
Pré qualification aux métiers de l'animation et du sport			

* : les qualifications professionnelles sont accessibles par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

TABLE RONDE : présentation du tissu associatif

1

- Présentation de la structure

2

- Définition de son rôle ou de sa mission éducative

3

- Avec qui travaillez-vous ?

4

- Leur regard pour travailler avec l'école

Patrick RABAGLIA - vice-président de la CDC Andaine-Passais, en charge des politiques sportives, culturelles enfance-jeunesse

Elsa HÉE - responsable de la direction des actions éducatives - communauté urbaine d'Alençon

Anthony MARCHAND - coordinateur enfance-jeunesse - Mairie d'Essay et association Familles Rurales d'Essay

Atelier participatif - 1

Dans trois groupes « mixtes » :

- On présente rapidement sa structure, ses fonctions, les grandes orientations des projets que l'on porte (projet d'école, projet de classe / PEDT, projet éducatif et projet pédagogique d'ACM)
- On identifie collectivement 3 objectifs éducatifs partagés qu'on note sur paperboard
- On nomme un rapporteur

The background features a stylized landscape with rolling hills. The top portion consists of several layers of blue and light blue hills, while the bottom portion consists of rolling green hills. The central area is a plain white space.

PAUSE

Atelier participatif - 2

Sur la base de 3 des intentions éducatives partagées proposées on travaille en petits groupes le tableau ci-dessous :

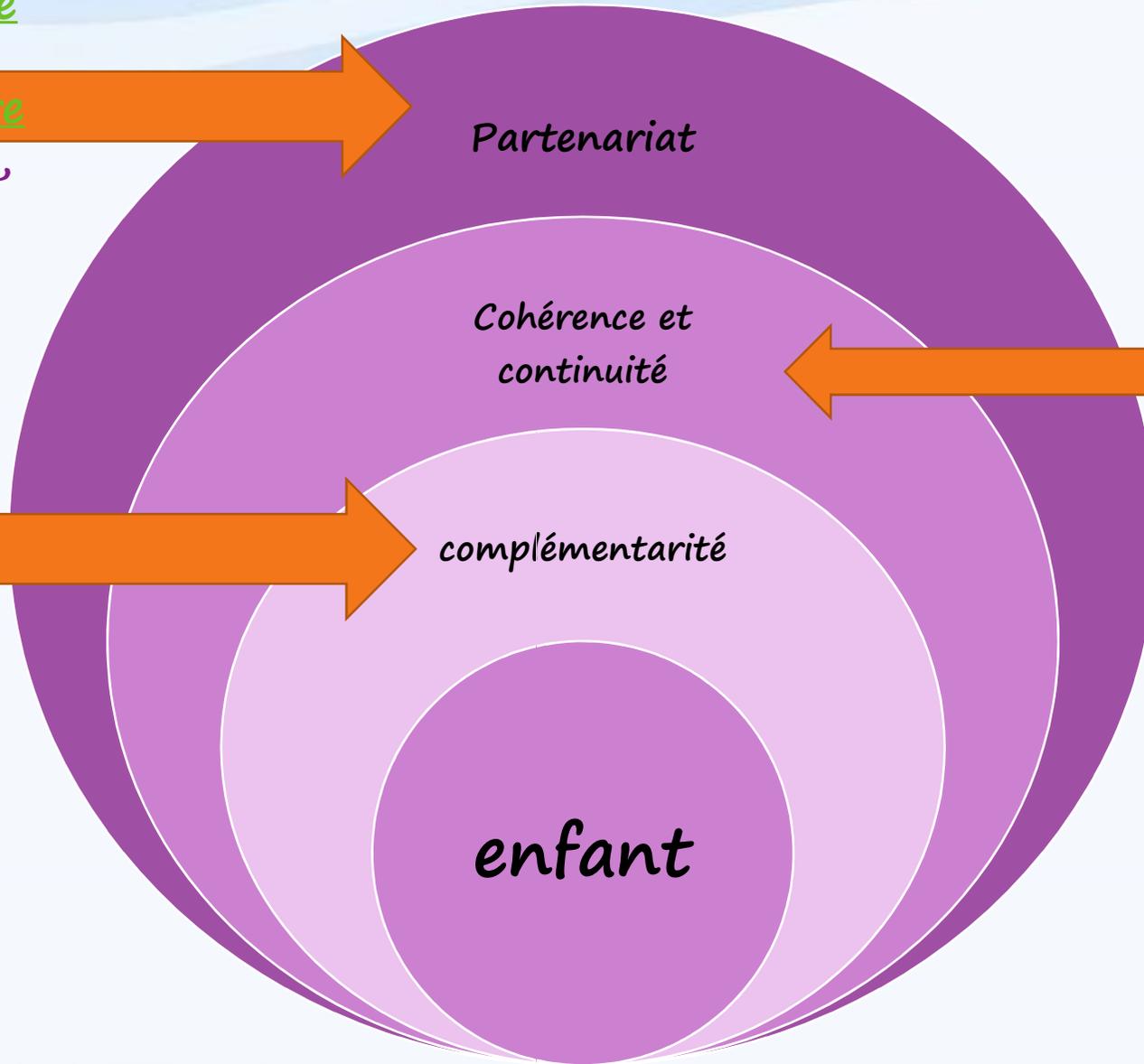
Objectifs / intentions éducatives retenues	Actions / activités / projets qui pourraient être portés en commun et/ou de façon complémentaire	Facteurs de réussite – ce dont il faut s’assurer pour que cela marche (organisation, concertation, outils ...)

Association de partenaires.

Collaboration entre plusieurs acteurs cherchant à mettre en place un projet, un événement commun, tout en gardant leur autonomie.

Propriété de ce qui est complémentaire.

Qui constitue un complément, qui vient s'ajouter à d'autres choses de même nature pour les compléter.



COHERENCE :
Rapport d'harmonie ou d'organisation logique entre des éléments.

CONTINUITE :
Caractère de ce qui est ininterrompu.

Faire du commun

Quelles
bonnes
pratiques ?

Quelles articulations ?

Réflexion sur la
terminologie du
partenariat,
cohérence, continuité
et complémentarité

Posture pédagogique

Formes d'animation

Rapport enfant/adulte

Posture pédagogique

Animer et coordonner les CM, CE.

Créer la concertation.

Organiser le dialogue.

Formes d'animation

L'animation de projet est un groupe qui se constitue pour exercer son pouvoir d'agir sur un intérêt collectif choisi, pour lequel il faut être plusieurs.

Quand des personnes se réunissent autour d'un objectif commun, on parle de travail collectif.

Rapport enfant /adulte

Respect

Ecoute

Se sentir en sécurité

Autorité

Contraintes ...



Merci de votre attention.